

ÉDITORIAL  
Mettre fin  
à l'indignité!

© Virginie de Galzain

**D**ans nombre d'Ehpad, les décès en série, l'isolement cruel des résidents et la tension maximale subie par les personnels révèlent tout à la fois le manque chronique de moyens humains et matériels auxquels sont confrontés ces établissements et la grande fragilité d'un modèle dont la crise sanitaire a révélé, jusqu'à l'absurde, les limites. Depuis des années, la Cfdt alerte sur ces failles, que l'engagement exemplaire des soignants et des accompagnants ne suffit pas à compenser. Eux aussi se sont trouvés en première ligne, dans des conditions éprouvantes et souvent inacceptables, tant humainement que moralement. Leur dévouement exceptionnel ne doit pas occulter l'urgence de réinventer les prises en charge. Il faut donc que la loi promise sur le grand âge soit enfin mise à l'ordre du jour, pour reconnaître le travail des professionnels et repenser l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

**Jocelyne Cabanal,**  
secrétaire nationale

• PRIMES, AIDES... : LES NOUVELLES  
MESURES D'URGENCE DÉCRYPTÉES P. 2  
• LE POINT SUR LA RÉFORME DES  
RETRAITES AVEC FRÉDÉRIC SÈVE P. 3



© Fred Marvaux/REA

De la qualité des conditions de reprise de l'activité dépendra la pérennité de l'entreprise, estime la Cfdt.

## RELANCE ÉCONOMIQUE

AMORCER LA REPRISE PAR  
LE DIALOGUE SOCIAL

- LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA SON PLAN DE SORTIE DE CONFINEMENT À LA FIN AVRIL.
- LA DÉFINITION DES CONDITIONS PERMETTANT DE CONCILIER SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET REPRISE D'ACTIVITÉ EST CENTRALE.
- LA Cfdt EN APPELLE À LA NÉGOCIATION DE PROTOCOLES DE BRANCHE OU D'ENTREPRISE.

**B**eaucoup attendaient des précisions sur la sortie de confinement envisagée par l'exécutif à compter du 11 mai. In fine, très peu d'éléments ont émaillé l'intervention d'Édouard Philippe ce 19 avril. Une phrase aura toutefois marqué les esprits. «*Nous serons tous acteurs du déconfinement*», a affirmé le Premier ministre. Un plan, en cours d'élaboration, sera présenté dans les prochains jours aux Français avant d'être discuté au Parlement au début du mois de mai. «*Si la perspective s'ouvre le 11 mai, beaucoup d'inconnues demeurent, sur les modalités*

*de reprise du système éducatif (lire l'encadré de la p. 2) mais aussi la reprise économique*, résume Philippe Portier, secrétaire national. *Ce sont donc bien les conditions d'un déconfinement progressif qu'il nous faut préparer et construire sur chaque lieu de travail.* » Cette transition, actuellement discutée avec les partenaires sociaux dans le cadre des rencontres régulières avec l'exécutif, doit également faire l'objet d'un dialogue au plus près des réalités de travail avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient territoriaux, sectoriels ou à l'échelle des entreprises et administrations.

**La confiance, condition fondamentale de la reprise**

C'est le sens des protocoles de reprise d'activité que propose la Cfdt. La « phase 2 » des guides de bonnes pratiques, en quelque sorte, sur lesquels la Cfdt souhaite engager les parties prenantes au moyen d'un accord. «*La confiance de tous les acteurs de l'entreprise est une condition fondamentale de la reprise et nécessite leur association dans la construction de ses modalités.* » Le diagnostic, réalisé paritairement, doit d'abord jauger le sens économique de la reprise. «*Il s'agit de vérifier la faisabilité ...*

... de la reprise avec les fournisseurs et les sous-traitants», préconise la CFDT, mais aussi que l'offre rencontre la demande nécessaire à la production. C'est sur ces bases que la production, et par conséquent la mobilisation des salariés, pourra être rétablie. D'un point de vue sanitaire, c'est tout un ensemble de mesures de prévention (déjà inscrites dans certains guides sectoriels ou plans de continuité de l'activité) qu'il s'agit de généraliser à l'ensemble des lieux de travail : gestes barrières, mise à disposition du matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques), respect des règles de distanciation sociale, voire individualisation des outils de travail... Les élus pourront utiliser le document unique d'évaluation des risques (DUER) comme base de travail, mais également solliciter le service de santé au travail en vue d'obtenir un accompagnement dans la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité optimales.

## Le dialogue social, encore

Que l'entreprise ait stoppé ou non son activité, son

redémarrage nécessitera partout un plan de reprise (lire p. 4). «Cela s'anticipe, et cela s'explique aux salariés comme à l'équipe managériale», insiste Philippe Portier. Les questions ayant trait aux trajets domicile-travail, à l'entrée et à la sortie de l'entreprise, aux temps de pause devront être abordées, au même titre que l'organisation du travail. Sur ce point, la CFDT en appelle à la responsabilité de chacun : celle de la direction, qui devra ajuster autant que faire se peut les modes d'organisation du travail (télétravail quand cela est possible, planning de rotation des équipes...); celle des élus et des représentants du personnel, qui devront veiller au respect des mesures via la mise en place d'un comité de suivi paritaire; celles des salariés, enfin, qui doivent pouvoir être force de proposition quant aux difficultés rencontrées lors de la reprise d'activité. L'objectif, lui, est commun : construire des solutions partagées et permettre une reprise dans les meilleures conditions possibles.

Anne-Sophie Balle

## “NOUS DEMANDONS LA NÉGOCIATION D'UN PLAN DE REPRISE”

**Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT**

Une visioconférence était organisée avec Jean-Michel Blanquer au lendemain de l'annonce par le président de la République de la réouverture des écoles, des collèges et des lycées le 11 mai. Qu'en est-il ressorti ?

Le ministre de l'Éducation nationale nous a d'abord confirmé qu'il ne s'agirait pas d'une réouverture de tous les établissements et pour tous les élèves dès le 11 mai mais d'une reprise progressive. Une classe à 35 élèves cinq jours par semaine, ce n'est pas possible. Il va sans doute falloir maintenir une partie de l'organisation du travail existante et combiner du présentiel et du travail à distance.

Les organisations syndicales seront-elles concertées ?

C'est prévu. Des rendez-vous doivent avoir lieu dans les semaines à venir avec les services du ministère. Nous avons pour l'instant le sentiment d'être

davantage écoutés, mais toujours peu associés au processus de décision. Nous avons insisté auprès du ministre sur les équipements de protection individuelle, qui sont un préalable indispensable. Sinon, les gens ne reviendront pas ! Les personnels comme les parents sont inquiets sur la capacité de l'institution à garantir la protection de tous. Il faut pour cela disposer de gel hydroalcoolique, de masques, mettre en œuvre les règles de distanciation sociale et les gestes barrières, le lavage des mains notamment.

Face à ces incertitudes, que demande le Sgen-CFDT ?

Nous demandons la négociation d'un plan de reprise national, aussi bien sur la partie pédagogique que sanitaire. Cette négociation doit être déclinée localement. Tous les acteurs doivent y être associés, les personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales mais aussi les représentants des salariés des sociétés de transport scolaire.

Marie-Nadine Eltchaninoff



© Eliot Blondet/Pool-REA

Après la décision d'Emmanuel Macron, le Premier ministre a donné des précisions sur l'« aide d'urgence » qui sera versée aux ménages dès le 15 mai.

## PRIMES, AIDES EXCEPTIONNELLES LES NOUVELLES MESURES D'URGENCE DÉCRYPTÉES

**N**ous devons les aider à surmonter ces moments de crise qui font peser sur eux des difficultés accrues. C'est ainsi qu'Édouard Philippe a justifié, à la sortie du dernier Conseil des ministres, l'aide exceptionnelle évoquée deux jours plus tôt par Emmanuel Macron dans son allocution. Une réponse directe mais partielle à l'appel, lancé par les associations de lutte contre la pauvreté et la CFDT, en faveur d'une prime de solidarité de 250 euros à destination des personnes en difficulté dont les dépenses liées au confinement (cantines, énergie...) pèsent sérieusement sur le budget.

Dans les faits, le gouvernement versera le 15 mai une « aide d'urgence » de 150 € par famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à laquelle s'ajouteront 100 € par enfant à charge. Les foyers bénéficiaires des APL qui ne touchent pas le RSA bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge. Au total, 4,1 millions de foyers devraient en bénéficier. Dans l'esprit du gouvernement, cette aide (versée automatiquement, sans démarche préalable) pourra être utile aux « travailleurs précaires qui ont perdu leur emploi juste avant ou pendant la crise » et aux « ménages qui ont connu une baisse importante de revenus ».

### Des primes disparates

Lors de son déplacement à Mulhouse, le chef de l'État avait promis une réponse de court terme pour les personnels soignants et l'ensemble des fonctionnaires mobilisés. Trois semaines plus tard, le Premier ministre a détaillé les contours de cette gratification : une prime nette de 1500 € pour les personnels hospitaliers des départements les plus touchés et ceux des établissements d'autres régions ayant accueilli des patients Covid-19. Les autres recevront une prime de 500 €. En outre, tous verront leurs heures supplémentaires majorées de 50%, « ce qui représente en moyenne 600 € par agent », a précisé le ministre de la Santé. Pour leur part, les agents de l'État mobilisés percevront à la fin de l'état d'urgence sanitaire une prime nette de 1000 €, le gouvernement laissant à la discrétion des collectivités le choix de distribuer une prime similaire aux agents territoriaux. Cette absence de régime de traitement unique passe mal du côté syndical, la CFDT-Fonctions publiques pointant « le risque de déceptions, voire de rancœurs, que pourrait provoquer une telle distinction ». Après des années de gel du point d'indice, les fonctionnaires attendaient mieux.

Anne-Sophie Balle

## RETRAITE

## “AUCUN EFFORT NE PEUT SE CONCEVOIR SANS JUSTICE SOCIALE”

PERCUTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE, LA RÉFORME DES RETRAITES N'EST OFFICIELLEMENT QUE SUSPENDUE ; MAIS BIEN PEU DE MONDE IMAGINE QU'ELLE POURRA SE POURSUIVRE EN L'ÉTAT DANS UN AVENIR PROCHE. LE POINT AVEC FRÉDÉRIC SÈVE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT.



© Virginie de Galzain

Dès le 16 mars dernier, Emmanuel Macron a annoncé la « suspension » de toutes les réformes en cours, « à commencer par la réforme des retraites ». Avec le prolongement du confinement, peut-on affirmer que cette réforme ne verra pas le jour pendant le quinquennat ?

Je crois que l'exécutif a le souci de ne pas compliquer une sortie de crise qui sera délicate politiquement, économiquement et socialement. Il est vrai qu'il s'était malheureusement ingénié à rendre clivante et impopulaire une réforme qui aurait pu – qui aurait dû – être porteuse de progrès social, et donc fédérer plutôt que diviser. Maintenant, on verra bien ce qui sera proposé. Pour l'instant, on se concentre sur la crise sanitaire et ses conséquences.

**La CFDT en a-t-elle discuté avec l'exécutif ?**

Nous n'avons pas eu de contact spécifiquement sur le sujet de la réforme des retraites mais nous partageons l'idée que l'urgence n'est clairement pas là aujourd'hui. Cela dit, nous restons toujours convaincus qu'un système de retraite est plus solide quand il est universel que lorsqu'il est éclaté en régimes séparés, notamment lorsqu'il s'agit de

mobiliser les réserves des régimes en vue de surmonter un choc économique. La crise actuelle et surtout ses conséquences économiques vont impacter les régimes de retraite. Il serait plus sage de trouver le moyen de faire face en commun plutôt que de jouer le chacun pour soi.

**N'y a-t-il pas un risque que le gouvernement renonce aux aspects les plus ambitieux de la réforme comme la création d'un régime unique pour l'ensemble des travailleurs, mais persévère sur le volet financement alors même qu'il s'agissait du point qui faisait le plus polémique ?**

C'est clairement le risque principal. La CFDT le réaffirme : aucun effort ne peut se concevoir sans justice sociale – et d'ailleurs aucun effort n'est en soi incompatible avec le progrès social. Comme le système de retraite prélève beaucoup d'argent, il est très tentant de vouloir faire des économies dans ce domaine, y compris pour financer des déficits relatifs aux autres branches de la Sécurité sociale, qui sont elles aussi mises à rude épreuve par l'actuelle pandémie. Mais selon nous, le système de retraite doit aussi et d'abord être le moyen de générer plus de justice sociale, de créer des droits nouveaux, de mieux vivre. C'est également le moyen d'affirmer des valeurs : la solidarité, le droit au temps libre, le droit de choisir sa carrière et d'organiser sa vie. De tout cela nous aurons un grand besoin au sortir de la crise.

**Avec la crise économique qui s'annonce, la pression visant**

**à faire des économies sur les dépenses de protection sociale dans quelques mois va être très forte. Les retraites peuvent-elles devenir une variable d'ajustement ?**

La pandémie nous a montré à quel point le travail dans nos services publics constitue une richesse. Elle nous a plus globalement interpellés sur nos valeurs et sur l'importance que nous donnons à la vie, à la vie en bonne santé, à la vie en commun. Après la crise, nous aurons à réfléchir collectivement à ce que seront nos priorités et à la façon de les financer. La CFDT n'y est pas hostile, et même l'appelle de ses vœux. Cela dit, il serait illusoire de croire qu'une réforme paramétrique des retraites puisse être une solution. Ne serait-ce que parce que les besoins de financement au sortir de la crise seront assez urgents et que les mesures d'âge que certains imaginent déjà ne produisent pas d'effets financiers à court terme – surtout en période de fort chômage.

**Alors que la CFDT défend depuis des années une réforme systémique des retraites, faut-il remettre l'ouvrage sur le métier ?**

La CFDT a toujours œuvré pour le rapprochement des régimes de retraite. Elle l'a montré notamment dans le cadre de la retraite complémentaire. C'est le sens de l'histoire et c'est aussi ce que souhaitent la majorité des Français. La CFDT continuera de porter ce chantier de justice.

**Propos recueillis par Jérôme Citron**

SANTÉ AU TRAVAIL  
RECONNAISSANCE  
ET INDEMNISATION  
GLOBALES

Le ministre de la Santé s'est engagé à reconnaître d'office le caractère professionnel de la contamination et de la maladie éventuelle pour les personnels soignants. C'est indispensable pour qu'ils soient pris en charge. Mais est-ce suffisant ? Dès le 24 mars, la CFDT alertait sur le fait que de très nombreux travailleurs, du privé comme du public, peuvent se trouver exposés à une contamination au Covid-19 dans leur situation de travail : salariés du commerce, de la sécurité, des transports, de l'administration pénitentiaire ou de la protection de l'enfance... « Le Covid-19 n'est présent dans aucun tableau des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité sociale. C'est pourquoi nous demandons un dispositif exceptionnel pour l'indemnisation des personnes contaminées par le coronavirus en travaillant ou lors de leur trajet pour se rendre sur leur lieu de travail », explique Catherine Pinchaut, secrétaire nationale. *En cas d'atteinte à la santé due au Covid-19, il faut que tous les salariés puissent relever d'une imputabilité d'office à titre professionnel. C'est une question de justice et d'égalité de traitement entre les salariés du public et du privé qui travaillent en présentiel.* »

**Droit de suite**

La CFDT demande également la création d'un fonds dédié à la prise en charge de la maladie et un droit de suite à l'épidémie, permettant de prendre en considération d'éventuelles séquelles ou pathologies liées au Covid-19 non encore connues à ce jour. Ces questions seront débattues au sein du Coct (Conseil d'orientation des conditions de travail) qui réunira organisations syndicales et patronales ce 24 avril.

**Claire Nillus**

# CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE VERS UNE REPRISE PARTIELLE ET ENCADRÉE DE L'ACTIVITÉ

APRÈS UN ACCORD MAJORITAIRE TROUVÉ SUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE, L'ENTREPRISE SOUHAITE RELANCER UNE PARTIE DE LA PRODUCTION DÈS LE 27 AVRIL. UN PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ VIENT D'ÊTRE PRÉSENTÉ POUR AVIS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. DÉCRYPTAGE.

**I**ntense semaine aux Chantiers de Saint-Nazaire. Peu après le discours du chef de l'État, le comité social et économique (CSE) était réuni en vue d'évoquer les perspectives de reprise de l'activité de production sur le site. Le 11 mai ayant été annoncé comme date de début de levée du confinement, la direction vise une reprise globale de l'activité dès cette date mais envisage un redémarrage partiel des activités de production (dans les ateliers et à bord des navires de construction) à partir du 27 avril. Un peu moins de la moitié des 3300 salariés directs des chantiers sont concernés, estime la CFDT.

## Un plan de reprise d'activité

À la mi-mars, la fermeture des Chantiers avait fait l'objet de vives tensions. Pas question, cette fois, de faire de vagues. «*Ce redémarrage ne peut se faire que de manière extrêmement cadrée et contrôlée*», a réagi la déléguée syndicale CFDT Frédérique Journe à la lecture du plan de reprise d'activité présenté le 17 avril lors d'un second CSE. Les 40 pages du document détaillent les conditions de reprise et l'ensemble des aménagements nécessaires à un redémarrage partiel de l'activité, qui ne sera possible que «*sur la base du volontariat*» et «*sous réserve de la disponibilité des protections adaptées*», précise le texte. Parallèlement, vestiaires et sanitaires seront réorganisés pour permettre le respect de la distanciation sociale, et les embauches étalées afin d'éviter que trop de salariés ne se croisent au moment des prises de poste. Du côté des contrôles, le CSCT sera pleinement mobilisé et un comité de suivi permettra de

faire quotidiennement le point. «*Il s'agit d'un test grandeur nature qui doit aussi nous permettre de voir ce qu'il est possible de mettre en place à partir du 11 mai et ce qu'il faudra corriger*»,

et de congés en fonction des disponibilités de chacun. Concrètement, les jours RTT employeurs, reliquats de congés payés et jours de récupération d'heures supplémentaires ont été



© Jean-Claude Moschetti/RÉA

La direction des Chantiers envisage un redémarrage partiel des activités de production dès le 27 avril... et une reprise globale de l'activité le 11 mai.

affirme Frédérique Journe. Le plan de reprise ne fera pas l'objet d'un accord en tant que tel, mais l'avis des organisations syndicales a néanmoins été sollicité. Au-delà des questions encore en suspens – pour lesquelles la CFDT a demandé des précisions –, l'approbation de ce plan dépendra surtout de l'adhésion des salariés. Depuis le 19 mars, le site de construction navale est partiellement à l'arrêt, avec la fermeture des ateliers et l'interruption des travaux à bord des paquebots. Un accord paraphé au début avril par la CFDT la CFE-CGC (50% de représentativité à elles deux) a permis d'encadrer le dispositif d'activité partielle en deux temps. D'abord, en choisissant de recourir aux jours de repos

priviliés dans un premier temps, explique la CFDT. «*Le but était que le chômage partiel intervienne le plus tard possible afin de limiter l'impact financier subi par les salariés*», résume Christophe Morel, élu CSE. Depuis le 20 avril,

l'accord fixe en effet un jour de congé pour quatre jours d'activité partielle et réduit la fermeture estivale de l'entreprise à deux semaines en août contre trois habituellement. Une manière de se projeter dans les mois à venir, poursuit Frédérique Journe. «*Si pour l'instant nous n'avons eu aucune annulation de commandes ou renoncement, la question des options mises par nos clients sur tel ou tel navire dans quelques mois reste entière*». Surtout, l'accord intègre les primes de quart et de conditions de travail, qui constituent une partie non négligeable du salaire de nombreux salariés.

## Une moindre perte de salaire

«*En se contentant de l'indemnité de l'État basée sur le salaire horaire effectif, on arrivait à une perte de salaire de l'ordre de 45% pour un certain nombre d'ouvriers. Avec ce changement d'assiette de calcul, on arrive à 85% du salaire net habituel, auquel nous avons ajouté la possibilité de monétiser un certain nombre de jours (CET, ancienneté, récupération) pour permettre aux salariés de compléter dans le temps leur chômage partiel*». L'évolution de la situation est observée de près par l'État, actionnaire à 84,3% des Chantiers. Dès que possible, et dans le strict respect des conditions de sécurité sanitaire, il s'agira de faire repartir la production de ce fleuron industriel dont le carnet de commandes, qui garantissait le plein-emploi pendant une décennie, fait plus d'un envieux dans la période.

Anne-Sophie Balle

## LA COMMISSION EUROPÉENNE SUSPEND SA DÉCISION

La crise du Covid-19 pourrait rebattre les cartes de la situation avec l'Italie. La Commission européenne, qui devait annoncer le 17 avril au plus tard sa décision relative au rachat du chantier naval par l'italien Fincantieri, a décidé au début avril de suspendre tous ses dossiers en cours. Aucune nouvelle date n'est fixée. Mais, à Saint-Nazaire, on s'attend à ce que les Chantiers de l'Atlantique restent nationalisés un certain temps, l'Europe ayant choisi de mener une enquête approfondie,

craignant que ce mariage (qui ne ferait exister que deux producteurs de paquebots en Europe contre trois actuellement) pose un problème de concurrence. En 2019, l'Europe avait mis son veto au rachat d'Alstom par Siemens pour les mêmes raisons. À l'heure où la France s'interroge quant aux moyens de recouvrer son autonomie productive, garder ses fleurons industriels et développer une production sur le territoire national devient un enjeu majeur.

# AUTOMOBILE

## LES USINES RENAULT EN PLEIN AUDIT SANITAIRE

À L'ARRÊT, LES VINGT SITES DU CONSTRUCTEUR FONT L'OBJET D'UN AUDIT SANITAIRE POUR PRÉPARER LA REPRISE. SOUS L'IMPULSION DE LA CFDT, UN DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ S'ORGANISE AFIN DE RÉPONDRE, USINE PAR USINE, À TOUTES LES QUESTIONS SOULEVÉES DANS LA PÉRIODE.

**A**vec 36 000 salariés en France et une longue tradition de dialogue social, Renault fait partie des entreprises dont la moindre décision, le moindre accord sont scrutés à la loupe. Par sa taille et son chiffre d'affaires, le constructeur pèse en effet sur toute la filière automobile, qui compte une multitude d'entreprises sous-traitantes. À l'arrêt depuis le début du confinement, comme l'ensemble du secteur, le groupe est en pleine réflexion sur la sortie de crise et semble s'orienter vers des négociations par site sous l'impulsion de la CFDT (23%), deuxième organisation syndicale (derrière la CFE-CGC, à 32%). Une stratégie très intéressante dans la période qui met en lumière l'importance d'un dialogue social organisé au plus près de l'activité.

### La signature d'un vrai accord de crise avec la direction

« La première discussion avec la direction a été particulièrement tendue, voire provocante, reconnaît Franck Daoût, délégué syndical central CFDT. Alors que nous nous apprêtions à être confinés, elle refusait d'aborder la question sanitaire. Fort heureusement, son positionnement a très vite changé et nous avons pu signer quelques jours plus tard un véritable accord de crise. »

Dans ce texte, Renault s'engage à ne procéder à aucun licenciement et à rémunérer les salariés à 100% (prime comprise), quelle que soit leur activité. Aujourd'hui, 1 000 personnes ont encore un travail à plein temps. Les autres sont en chômage partiel total (la production) ou à mi-temps

(principalement en Île-de-France, région qui comprend l'ingénierie et le tertiaire). En contrepartie, les salariés posent un jour de congé tous les quatre jours travaillés qui est placé dans un fonds de solidarité permettant de maintenir le niveau des salaires. « Cet accord n'a pas été difficile à obtenir, assure

les difficultés qu'entraîne l'application des mesures de protection (hygiène, distanciation sociale, etc.). » « Nous sommes encore en plein dans cette phase d'audit, explique Franck. Certains sites jouent le jeu et les discussions avancent, d'autres sont plus problématiques. La période



© Hamilton/REA

Avant toute reprise d'activité, la CFDT milite pour un dialogue décentralisé.

Franck. Le chômage partiel est un mécanisme assez courant dans l'automobile, une activité cyclique, et nous avons depuis longtemps ce fonds de solidarité. »

Une fois cette question réglée, les discussions ont pu reprendre au sujet de l'activité proprement dite. Il a tout d'abord été décidé de mener une phase de travail sur la situation sanitaire, en prévision d'une réponse à un audit, dans chacun des sites du groupe (à l'échelle mondiale). Dans les « commissions » chargées de ce travail, les organisations syndicales représentatives à l'échelon local sont représentées ainsi que la direction et la médecine du travail. Leur rôle est d'identifier toutes

montre à quel point la qualité du dialogue social est primordiale. C'est bien entendu les sites qui posaient déjà des problèmes auparavant qui n'arrivent pas aujourd'hui à avoir une réflexion commune constructive. » Alors que le Président a annoncé la fin du confinement le 11 mai prochain et que les pouvoirs publics mettent clairement la pression sur les industriels afin qu'ils redémarrent au plus vite leur activité, la CFDT de Renault se refuse pour le moment à engager des discussions très poussées sur la reprise d'activité. « Pour nous, il est important de ne pas mettre la charrue devant les bœufs, insiste Franck. Nous

souhaitons mener à bien cette phase de diagnostic. C'est un préalable avant de réfléchir concrètement à toutes les questions qui se posent sur l'organisation du travail, de décider quelle usine devra repartir en premier, des cadences et du nombre de salariés mobilisés dans un premier temps ou encore de la montée en charge, etc. »

### L'idée d'un dialogue social local défendue par la CFDT

Outre les discussions au niveau national, les militants CFDT défendent l'idée d'un dialogue social local sur l'activité tant les problématiques sont très différentes d'un site à l'autre. Ils s'opposent à ce qu'une décision de la direction nationale puisse déterminer dans quelles conditions le travail recommencerait. « Nous croyons fermement à ce dialogue décentralisé mais il faut souligner que ce n'est pas une position facile pour les équipes militantes, prévient Franck Daoût. Cette approche donne du poids à notre syndicalisme de terrain mais fait aussi peser une responsabilité parfois délicate sur les sections quand elles sont confrontées à d'autres organisations syndicales qui refusent de se mouiller, qui préfèrent s'opposer systématiquement ou s'abstenir au moment du vote pour être sûres de ne pouvoir être accusées de quoi que ce soit. »

Quand l'activité repartira, les militants CFDT craignent donc certaines tensions, d'autant que la concurrence syndicale est rude dans l'entreprise, et dépasse souvent les bornes acceptables de la démocratie interne. « Il faudra faire très attention à ce que les directions prennent leurs responsabilités. Ce sont elles qui sont responsables de la sécurité de leurs salariés et ce sont elles qui décideront in fine de la reprise de l'activité. Elles ne devront pas instrumentaliser les organisations syndicales comme la CFDT, qui prône le dialogue et le compromis pour défendre l'intérêt des salariés. »

Jérôme Citron

## OLIVIER GUIVARCH, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT-SERVICES

## “LE TOURISME RISQUE DE SUBIR DEUX ANNÉES BLANCHES”

ALORS QUE CERTAINS SECTEURS NE VERRONT PAS LEUR ACTIVITÉ REPARTIR LE 11 MAI, LA CFDT SOUHAITE UNE AIDE MASSIVE DE L'ÉTAT POUR SAUVER DES DIZAINES DE MILLIERS D'EMPLOIS.



© DR

**Les cafés et restaurants, n'étant pas concernés par les mesures de déconfinement annoncées par le président de la République, resteront fermés. Comment réagit la Fédération CFDT des Services?**

C'est un véritable saut dans le vide. Pour la restauration traditionnelle, par exemple, composée de TPE à plus de 80%, on ne sait absolument pas comment nombre d'entre elles vont pouvoir survivre. À ce jour, nous n'avons pas de date de sortie de confinement. Certains parlent de la fin juin, fin juillet... Ce flou est très pénalisant pour envisager la suite, s'organiser du point de vue de sa trésorerie, des demandes de prêts... Le seul moyen d'éviter trop de faillites sera d'utiliser des fonds publics pour payer les salaires mais aussi les loyers. Car les charges fixes courent même lorsque les établissements sont fermés. Ils ont clairement besoin d'aide. Nous avons donc beaucoup d'inquiétudes concernant la reprise du point de vue économique, mais aussi du point de vue des conditions de travail.

**C'est-à-dire?**

Les cuisines sont souvent des espaces de proximité : quand on travaille en brigade, on se côtoie, il est difficile de respecter les distances de sécurité. Mais le problème se pose aussi en salle. Or la solution qui consisterait à diminuer le nombre de tables pour pouvoir assurer des distances suffisantes entre les clients ne semble pas pertinente. Parce qu'en restauration, on ne raisonne pas en nombre de tables mais de couverts. Et on ne sert que la moitié des couverts sur le temps de midi, par exemple, les autres couverts ne seront pas servis entre 14 et 16 heures. Et puis, comment faire? On ne va pas diviser par deux le personnel... Tout cela donne le vertige. Dans la restauration rapide, la question est un peu différente. Il y a aura toujours la possibilité d'assurer la vente à emporter, mais cela suppose de trouver les moyens pour changer les process en cuisine.

**La situation est également bloquée dans le tourisme... Avec quel impact sur la filière?**

Rappelons d'abord qu'en France le tourisme représente de 7 à 8% du PIB et compte près de 2 millions d'emplois. Notre pays attire le plus grand nombre de touristes au monde, et pas uniquement à Paris. C'est donc un secteur stratégique, qui génère des sommes faramineuses\*. Ce qui caractérise cette filière, c'est aussi son interdépendance avec d'autres acteurs : les parcs de loisirs ont besoin d'hôtels

et réciproquement, les agences de voyages ont besoin de compagnies aériennes, d'autocaristes, etc. C'est donc tout un écosystème, avec une grande hétérogénéité en matière de taille d'entreprises, qu'il va falloir soutenir. Aujourd'hui, la filière est complètement arrêtée, et le sera sans doute bien au-delà du 11 mai; peut-être toute l'année, voire jusqu'au printemps 2021. Au point que certains professionnels, au sein du comité de filière, évoquent une reprise en 2022. Ce qui représenterait deux années blanches. C'est impensable! Il faudrait alors secourir les entreprises, voire nationaliser ou administrer certaines structures. On ne peut pas laisser un secteur qui compte des centaines de milliers de salariés bien formés, compétents et reconnus s'écrouler. Sur le quand et le comment on gère la reprise, il reste beaucoup d'interrogations : le plan de soutien au tourisme promis par le gouvernement doit contenir des mesures de long terme pour les salariés, garantir les conditions sanitaires dans lesquelles ils vont travailler afin de les protéger et sécuriser l'activité touristique au moment de la reprise. Nous devons continuer avec d'autres organisations à poser les bases du tourisme durable.

Propos recueillis par  
Emmanuelle Pirat

\* Le secteur a généré 173 milliards d'euros en 2018, selon le ministère de l'Économie et des Finances.

**LA HALLE : LE DÉPEÇAGE CONTINUE**

Après les PSE de 2015 et 2017, le groupe Vivarte (La Halle) a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 15 avril. La direction veut réduire le nombre de ses magasins de 860 aujourd'hui à environ 600 et passer de 6000 à 4000 salariés! Pour Jean-Louis Alfred, coordinateur CFDT du groupe, « Vivarte essaie de profiter de cette période [de crise sanitaire] pour exercer une pression et avoir de l'argent de l'État. On est dans la logique des fonds voutours. On sait bien qu'aucun euro n'ira dans la poche des salariés, dont la majorité sont des femmes qui travaillent à temps partiel, et dont le chômage partiel n'est aujourd'hui pas compensé à 100% par l'entreprise ».

**TELEPERFORMANCE : UNE PLAINTÉ INTERSYNDICALE AUPRÈS DE L'OCDE**

Le 17 avril, la F3C-CFDT, la CGT et FO organisant les travailleurs des centres d'appels ont déposé une plainte (soutenue par la Fédération syndicale internationale, UNI Global Union) auprès du gouvernement français contre le groupe Teleperformance (331000 salariés dans 80 pays). La plainte porte sur la violation des principes de l'OCDE, allant du non-respect des consignes sanitaires jusqu'à des conditions inhumaines de travail. Les principes de l'OCDE garantissent un lieu de travail sûr. Ces violations ont été relevées en France, aux Philippines, au Portugal, en Colombie mais aussi en Grèce, en Inde, en Albanie, aux États-Unis et au Mexique.

**UNE TRIBUNE POUR REVALORISER LES CARRIÈRES FÉMININES**

Le 18 avril, *Le Monde* a publié une tribune demandant la revalorisation des carrières féminines. Elle a été signée par de nombreux chercheurs et les secrétaires généraux des organisations syndicales françaises – dont la CFDT, bien entendu. Elle rappelle que les emplois de soignants applaudis tous les soirs sont dans leur grande majorité occupés par des femmes (infirmières 87%, aides-soignantes 91%, aides ménagères 97%, etc.) Les signataires appellent à une revalorisation des salaires de l'ensemble des carrières féminines au nom de la « justice sociale ».

# PLUS QUE JAMAIS, NOUS NOUS MOBILISONS POUR VOUS.

**Nous sommes un lien. Un lien de confiance et de solidarité.**

**Un lien qui se renforce tous les jours pour aider nos adhérents à surmonter l'épreuve que nous traversons.**

**Nous mettons à leur disposition des services utiles pour les accompagner pendant cette période particulière : consultation médicale à distance disponible 7J/7 et 24h/24, soutien psychologique et conseils en prévention santé autour notamment de la nutrition ou de l'activité physique pour vivre mieux.**

**Et nous nous engageons aussi auprès de nos entreprises clientes qui peuvent être confrontées à des difficultés financières.**

**Plus que jamais, les salariés de nos mutuelles se mobilisent pour vous. À commencer par ceux de nos établissements de santé et de nos Ehpad qui sont en première ligne pour faire barrage au Covid-19.**

## Ensemble, #RenforçonsNosLiens



[aesio.fr](http://aesio.fr)

GRUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE



Ce service de consultation médicale à distance vient en soutien à la médecine de terrain, dans le cadre du parcours de soins. En cas de doute ou d'urgence, contactez votre médecin traitant ou le 15 - Groupe AÉSIO, ORIAS n°16006998 - [www.aesio.fr](http://www.aesio.fr) - Union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du Livre 1 du code de la mutualité. Garanties d'assistance assurées par IMA, 18 avenue de Paris CS 40000 79033 NIORT CEDEX 9, RCS Niort 433.240.991. Crédit photo : GettyImages-1180592592. 20-132-009

 **AÉSIO**  
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

## NOUVELLE-AQUITAINE

### La galaxie CFDT au service des salariés



**A**ider les équipes CFDT des entreprises et administrations, répondre aux adhérents et soutenir tous les salariés impactés par la crise. » Pour faire face à ce triple objectif, la CFDT de Nouvelle-Aquitaine s'est mise en ordre de marche dès l'annonce du confinement. « L'union régionale interprofessionnelle [URI], les treize unions départementales et le millier de militantes et militants mandatés du territoire sont en alerte »,

se félicite Jean-Paul Parot, secrétaire général de l'URI. Dans les Landes, l'union départementale assure une permanence téléphonique. Sécurité sanitaire, protection sociale, conditions de travail, transports, logement, handicap... : la liste est longue mais toutes les demandes sont traitées. « Nous réorientons chaque sollicitation vers une personne-ressource du réseau militant CFDT », indique le secrétaire de l'UD Philippe Toutou.

#### S'appuyer sur le réseau des mandatés

L'UD s'appuie entre autres sur les militants mandatés dans les services de santé au travail, les organismes de formation, les organismes de Sécurité sociale mais aussi sur les conseillers du salarié et les défenseurs syndicaux et les conseillers prud'hommes. Une expertise et une connaissance des institutions indispensables et bienvenues pour accompagner les travailleurs. « J'ai pu répondre aux demandes de salariées du maintien à domicile, explique Béatrice Jayo, mandatée à la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) des Landes. Quand elles ont reçu leur salaire, elles ont constaté une baisse. Elles n'avaient pas perçu leurs indemnités journalières alors qu'elles avaient déclaré un arrêt maladie pour garde d'enfants. » Béatrice a alerté la direction de la CPAM afin de faire régulariser la situation. Pendant et après la crise, les salariés peuvent compter sur la mobilisation et la réactivité du réseau CFDT néo-aquitain.

Guillaume Lefèvre

## RETRAITÉS

### Que voulons-nous pour nos aînés ?

**F**aire vite. La CFDT-Retraité demande une intervention urgente en faveur des Ehpad et une augmentation des effectifs de personnel soignant dans ces établissements comme à domicile. « Il n'y a pas trente-six solutions : il faut davantage de personnel formé, qualifié, reconnu et valorisé dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et à domicile, s'exclame Dominique Fabre, la secrétaire générale de l'Union confédérale des retraités (UCR). Aujourd'hui, il y a 0,6 soignant pour dix personnes dépendantes, c'est nettement insuffisant. Il faut une infirmière de nuit dans tous les Ehpad sans exception et repenser l'organisation et l'architecture de futurs établissements pour ne plus avoir à confiner l'intégralité des résidents. »

#### À quand une loi ?

Alors que les seniors payent un très lourd tribut à l'épidémie de Covid-19 (les plus de 65 ans représentent 89% des décès, selon Santé publique France), la CFDT-Retraité s'étonne qu'il ait fallu attendre une alerte de la presse pour qu'enfin on comptabilise les décès dus au coronavirus dans les Ehpad. « Depuis plusieurs années, la CFDT-Retraité et d'autres alertent sur le nécessaire accompagnement humain et financier lié à l'allongement de la vie. Une loi grand âge a été annoncée. Les rapports se sont accumulés. Nos revendications ont été transmises. Mais à ce jour, rien de concret. Le président de la République voit dans cette crise une chance : "nous ressouder et prouver notre humanité". Prouver notre humanité ? Nous le prenons au mot : mieux accompagner les personnes âgées et leurs familles doit devenir réalité, et ce, dès maintenant. C'est urgent ! »

Claire Nilus

Didier Blain

## CADRES

### Une fiche de bonnes pratiques sur le télétravail

**L**e recours au télétravail a explosé avec la crise liée au Covid-19. Le ministère du Travail a recensé 8 millions de télétravailleurs en France contre 1,8 million auparavant. « Or nous ne sommes pas dans un déploiement "classique" du télétravail », souligne Jérôme Chemin, secrétaire général adjoint de la CFDT-Cadres. De fait, le télétravail tel que nous le vivons a été mis en place dans le cadre de l'article L1222-11 du code du travail : « En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste

de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés. » Dans ces conditions, il peut être imposé par l'employeur, à temps complet, précise la CFDT-Cadres : « Toutes les restrictions disparaissant alors au profit de la continuité de l'activité, certains salariés se sont retrouvés à télétravailler malgré eux, parfois pour la première fois et avec leur propre équipement ! »

#### Difficile de s'improviser télétravailleur

Aussi la CFDT-Cadres a-t-elle choisi de mettre en ligne une fiche pratique. Intitulée « Le télétravail à l'ère du coronavirus », elle fourmille de conseils utiles, par

exemple savoir faire preuve de bienveillance dans l'utilisation des outils de vidéo à distance, identifier parmi ses collègues une personne-ressource si l'on a des difficultés ou se ménager de vraies pauses pour atténuer la porosité entre travail et vie privée. Entre les temps de vie difficiles à concilier, un risque de surcharge et de connexion permanente ou du problème de sécurité des données (cyberattaques, hameçonnage, mails frauduleux...), « il convient de garder à l'esprit que nous ne sommes pas dans une situation de travail ordinaire », conclut Jérôme Chemin. À consulter sans modération d'ici au déconfinement...